



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

**OBJET :**

**APPROBATION DE LA  
MISE EN ADEQUATION  
DU REGLEMENT  
INTERIEUR AVEC LES  
STATUTS DU SYNDICAT  
MIXTE EPTB SEINE  
GRANDS LACS.**

Nombre des membres composant le Comité Syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la Séance .....	5
Représentés par mandat .....	9
Absents .....	12

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12<sup>e</sup>.

**Etaient présents :****Au titre du Conseil de Paris :***M. VAUGLIN***Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :***M. LARGHERO***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :***M. MOLOSSI***Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :***Mme DURAND***Au titre de Troyes Champagne Métropole :***M. VIART***Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :****Etaient absents excusés :***Mme JEMNI**Mme NAHMIAS**Mme ONGHENA**M. TREMEGE**Mme FISHER**M. MASSOU**M. BLUTEAU**M. BELL-LLOCH**M. METAIRIE**M. GOUVERNEUR**M. KERN**M. GUERIN***Avaient donné pouvoir de voter en son nom :***M. AURIACOMBE à Mme DURAND**Mme BROSSEL à M. VAUGLIN**Mme BLAUDEL à M. VAUGLIN**Mme OLIVIER à M. MOLOSSI**M. ABEL à M. VIART**M. BELLiard à M. LARGHERO**M. COURTES à M. LARGHERO**M. BONNET-OULALDJ à Mme DURAND**M. BEDREDDINE à Mme DURAND*

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-26-CS



**COMITÉ**  
**Séance du 25 juin 2020**

**DÉLIBÉRATION**  
**N° 2020-26-CS**

-----  
**MISE EN ADÉQUATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR AVEC LES STATUTS DU  
SYNDICAT MIXTE EPTB SEINE GRANDS LACS**  
-----

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le règlement intérieur de nos instances, entré en vigueur par délibération n° 2018-06/18 du 21 juin 2018, présente une inadéquation avec la révision statutaire du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs adoptée par délibération n° 2017-12/07 le 21 décembre 2017. En effet, le règlement intérieur fait état des « collectivités » membres, mais pas des Établissement publics de coopération communale (EPCI), quand la révision statutaire dans son intitulé même vise « à permettre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de Troyes-Champagne-Métropole et de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise d'adhérer ».

En conséquence, il est demandé aux élu.e.s d'approuver la mise en adéquation du règlement intérieur avec les statuts révisés le 21 décembre 2017.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

## DÉLIBÉRATION

**Le Comité syndical,**

**VU** l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

**VU** la délibération n° 2017-12/07 du 21 décembre 2017 relative à la révision des statuts de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

**VU** la délibération n° 2018-06/18 du 21 juin 2018 relative au règlement intérieur du Bureau et du Comité syndical ;

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité,**

**Article unique : APPROUVE** la mise en adéquation du règlement intérieur avec les statuts du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs

Le Président,



Frédéric MOLOSSI  
Vice-président du Conseil départemental  
de la Seine-Saint-Denis